

Compte rendu de l'assemblée générale de la SHMESP

15 novembre 2014

Amphithéâtre du Centre Universitaire Malesherbes, Paris 17^e

Les collègues qui se sont excusés de ne pouvoir assister à l'assemblée générale sont : Denise Aigle ; Denise Angers ; Alexandra Beauchamp ; Paul Bertrand ; Michel Bochaca ; Luc Bourgeois ; Frédéric Boutouille ; Philippe Cailleux ; Isabelle Chabot ; Caroline Chevalier Royet ; Jacques Chiffolleau ; Danielle Courtemanche ; Florent Cygler ; Christiane Deluz ; Patrick Demouy ; Claude Denjean ; Thomas Deswarte ; Jean-Hervé Foulon ; Murielle Gaude-Ferragu ; Alban Gautier ; Monique Goullet ; Emmanuel Grémois ; Fabrice Guizard ; Isabelle Guyot-Bachy ; Xavier Hélyary ; Jean-Claude Hélas ; Armand Jamme ; Laurence Jean-Marie ; Klaus Krönert ; Gilles Lecuppre ; Elodie Lecuppre Desjardin ; Bruno Lemesle ; Roberte Lentsch ; Thomas Lienhard ; Laurent Macé ; Eliana Magnani ; Anne Massoni ; Jean-Michel Matz ; Florian Mazel ; François Menant ; Denis Menjot ; Charles Mériaux ; Hannelore Pepke ; Pierre Prétou ; Nicolas Prouteau ; Denyse Riche ; Emmanuelle Santinelli ; Sumi Shimahara ; Jean-Yves Tilliette ; Benoît-Michel Tock ; Mathias Tranchant ; Maike van der Lugt ; Jacques Verger ; Laurent Vissière ; Nicolas Weill-Parot.

Vie de la Société

La présidente remercie Marielle Lamy qui a trouvé un amphithéâtre et une salle au Centre Malesherbes.

La présidente évoque la mémoire des collègues décédés depuis l'assemblée de Nancy : Jean Dufour, Jean Favier, Thierry Bianquis et Josiane Teysot.

L'assemblée honore également la mémoire des trois collègues décédés entre la dernière assemblée générale et l'assemblée de Nancy : Alain Girardot, Louis Stouff et Jacques Le Goff.

Nicole Bériou évoque le décès de Marc Venard, dont les travaux sont bien connus des médiévistes.

Une minute de silence est observée en leur honneur.

La secrétaire lit la liste des nouveaux membres et membres associés, ainsi que celle des nouveaux élus à des postes d'enseignant-chercheur et de chercheur.

Les nouveaux membres associés dont l'entrée est acceptée par vote au sein de la Société sont : Marcella Lopes Guimarães (Université fédérale du Paraná ; Curitiba, Brésil), Dominic Moreau (Antiquité tardive, Lille3 ; UMR 8164 – HALMA-IPEL).

Les nouveaux membres associés temporaires dont l'entrée est acceptée par vote au sein de la Société sont : Rudi Beulant, Florian Besson, Sébastien Fray, Andrey Grunin, Lucile Hermy, Lucie Laumonier, Vincent Launay, Carole Mabboux, Tristan Martine, Franck Mauger, Aurélie Reinbold, Maria Sorokina.

Les collègues élus à la fonction de professeur des universités sont : Laure Verdon (Aix-Marseille), Yves Coativy (Brest Université de Bretagne occidentale), Elodie Lecuppre Desjardin (Lille 3), Cécile Caby (Lyon 2), Annick Peters-Custot (Nantes), Geneviève Bühner-Thierry (Paris 1–Panthéon-Sorbonne), Mathieu Tillier (Paris-Sorbonne), Claude Denjean (Perpignan Via Domitia). Il faut y ajouter Luc Bourgeois, élu à un poste d'archéologie médiévale l'an passé (Caen Basse-Normandie).

Les collègues élus à la fonction de maître de conférences sont : Jean-Baptiste Delzant (Aix-Marseille), Morana Causevic Bully (Franche-Comté, archéologie), Pierre Martin (Grenoble, archéologie), Esther Dehoux (Lille 3), Caroline Chevalier-Royer (Lyon 3), Giulia Puma (Nice, histoire des images), Mathieu Linlaud (Paris-Ouest-Nanterre-La Défense, archéologie), Nicolas Prouteau (Poitiers, archéologie), Mariacristina Varano (Rouen, archéologie), Pierre-Olivier Dittmar (EHESS). Il faut y ajouter David Bramoullé, élu l'an passé à Toulouse.

Les collègues élus sur un poste de chercheur au CNRS sont Marie-Hélène Blanchet (CR1), Abbès Zouache (CR1), Clémence Revest (CR2).

Marie-Laure Derat a été élue DR2.

Une enquête a été menée à propos de l'avenir de l'annuaire pour savoir s'il serait poursuivi sur papier ou uniquement élaboré sous forme électronique. Les résultats de l'enquête menée via le comité ont été favorables à la poursuite de la publication papier. L'annuaire sera donc publié l'an prochain, sur support papier, et les statuts de la Société pourront y être joints selon le choix fait lors de cette assemblée. Les demandes de rectification des fiches personnelles et des fiches d'établissements de l'annuaire seront envoyées dans les mois qui viennent.

Jean-Patrice Boudet note que la question de l'annuaire a été la première pour laquelle les collègues d'Orléans ont été questionnés par leur représentant au comité.

Congrès

Le volume du colloque de **Prague** est présenté et la présidente remercie les collègues du conseil scientifique ainsi que Laurent Jégou et Nicolas Drocourt pour leur travail, et les Publications de la Sorbonne.

Elle remercie également Pierre Monnet pour la publication des interventions des jeunes chercheurs dans la revue de l'IHFA, qui paraîtra en ligne en décembre.

Le Congrès de **Lorraine** tenu à Nancy et Metz du 22 au 25 mai dernier sur le thème « Apprendre, produire, se conduire : le modèle au Moyen Âge » fut un grand succès. La présidente rappelle le haut niveau scientifique ainsi que la diversité des visites (Saint-Nicolas-de-Port, Metz et son Musée de la Cour d'Or), et le banquet au château de Lunéville. Elle remercie chaleureusement les collègues lorrains pour leur implication dans l'organisation de ce congrès.

Le congrès du printemps prochain aura lieu à **Montpellier** du 28 au 31 mai 2015 sur le thème « Gouvernement des âmes, gouvernement des hommes ». Patrick Gilli dit que les collègues montpelliérains se réjouissent d'accueillir prochainement le congrès. Une liste d'hôtels conseillés sera envoyée, sûrement avant la fin du mois de décembre. Il conseille de réserver assez tôt une chambre. Les deux sites choisis sont en centre ville. La visite dominicale est encore en discussion mais les collègues s'orientent vers Saint-Guilhem (même s'il s'agissait déjà de l'excursion du précédent congrès montpelliérain, mais il y a déjà des années de cela et le site a évolué).

Corinne Leveleux-Teixeira et Annick Peters-Custot ont été sollicitées par le CS pour faire le rapport introductif et Nicole Bériou pour faire les conclusions.

Le congrès de 2016 aura lieu à **Arras** (ni Rennes ni Francfort ne pouvant assurer la venue du colloque dès 2016, et se réservant pour les années à venir). Les historiens

d'Arras avaient déjà présenté une proposition de congrès qui n'avait pas abouti pour des raisons matérielles.

Le conseil scientifique est en train d'être constitué et sera réuni en janvier. Le thème proposé par Francfort, qui a dû se retirer pour des raisons matérielles, a été repris : Quelle histoire globale pour le Moyen Âge ?

Marc Suttor présente le thème : « Jeux d'échelles et espaces connectés. Quelle histoire globale pour le haut Moyen Âge ? »

Un vote à main levée est organisé pour valider le choix de ce thème : 1 personne contre (trop de méthodologie historique plutôt que de l'histoire) / 4 abstentions / les autres pour

Pour les colloques suivants, sont arrivées plusieurs propositions.

Julien Loiseau, qui vient de prendre la tête du Centre de recherche français de **Jérusalem**, a proposé d'organiser un congrès en 2017 sur le thème des morts et des vivants au Moyen Âge (car son mandat risque d'être terminé ensuite). Une discussion est lancée sur les avantages et les inconvénients du lieu, notamment en raison de la situation géopolitique. Julien Loiseau note que le ministère des Affaires Étrangères ne déconseille pas Israël, hormis la Bande de Gaza, et que même Jérusalem-Est ne pose théoriquement pas de problème. Tout se passerait dans la ville de Jérusalem-Ouest de toute manière. Il existerait des solutions de remplacement si Jérusalem elle-même s'avérait impraticable au dernier moment.

Michel Balard pose la question du coût de l'opération, notamment pour les membres les plus jeunes de la Société. La présidente note qu'effectivement les aspects matériels ne sont pas encore réglés.

Georges Sidéris dit que, d'après son expérience, la sécurité ne pose pas de problème, mais que les hôtels sont hors de prix. Il évoque la possibilité de se loger dans les monastères. Il se réjouit de cette possibilité d'organiser un congrès à Jérusalem pour les orientalistes.

Michel Kaplan se demande s'il est opportun d'aller en Israël : le traitement des Palestiniens pose problème et il est problématique de faire un voyage officiel en Israël.

Franck Collard craint également que cela ne pose des problèmes car la Société alors devrait peut-être prendre position officiellement. Il se demande quels contacts pourraient exister avec les collègues sur place.

Pascal Montaubin évoque le fait que Jérusalem a été annexée de façon unilatérale par Israël au lieu d'être zone internationale. Ce serait un problème de cautionner la politique d'Israël mais il ne s'agirait pas d'une représentation diplomatique, et le congrès se tiendrait dans un institut français. Aude Mairey rappelle que certains Israéliens ne sont pas favorables à la politique de leur pays.

Julien Théry rappelle qu'il y a des ligues de collègues, anglo-saxons notamment, qui refusent d'avoir des liens avec Israël, et qu'il n'est pas neutre d'organiser quelque chose en Israël. Les statuts des personnes mis en place en Israël actuellement ne correspondent plus pour certains au droit international.

Georges Sidéris rappelle qu'il est différent d'aller dans un institut français, et qu'il existe toute une série de lieux gérés par la France en Terre Sainte, où il y a des antennes CNRS, d'ailleurs parfois dans des églises.

François-Olivier Touati trouve que les colloques à l'étranger sont d'un intérêt très divers pour la Société et ses membres : si Prague a été très fructueux car les liens sont nombreux et durables avec les collègues de ce lieu, cela ne serait à son avis pas toujours le cas. À Oxford, le colloque s'est avéré selon lui « hors sol », et bien peu de contacts

étaient noués ou de collègues anglais présents. Pourquoi ne pas organiser plutôt un congrès à Bruxelles avec qui les liens devraient être entretenus ? La présidente intervient pour dire qu'à l'occasion des contacts pris avec les collègues arrageois pour 2016, il avait été envisagé des liens avec les universités belges, mais les distances étaient trop grandes pour rendre ce projet réalisable. Dans les années à venir, un congrès lié à la Belgique serait à envisager.

Pierre Racine pose le problème des visas. A-t-on la certitude qu'aucun visa ne sera refusé ? Tous les membres de la shmesp ne sont pas citoyens français et il faut vérifier les conditions d'obtention du visa qui concernent tous les membres qui désireraient se participer à ce congrès.

Emmanuelle Tixier pense que faire des réunions en Israël, et même à Jérusalem-Est justement, pourrait montrer un support aux Palestiniens.

Gabriel Martinez-Gros rappelle que le centre de Jérusalem justement est devenu un des instituts majeurs pour les études sur l'Islam et l'Orient, alors que la situation s'est fortement dégradée dans les autres pays de la région, et que Julien Loiseau est un arabisant. Si on ne va plus à Jérusalem, on ne va plus en Orient.

Pierre Monnet pense que les collègues peuvent choisir chacun s'ils vont en Israël moralement, et que bientôt malheureusement, de ce point de vue, de nombreux pays ne nous seraient plus accessibles. De plus, les Instituts ferment de plus en plus : refuser de s'y rendre risque d'accentuer ces fermetures.

Annick Peters-Custot rappelle qu'il existe une pétition contre la fermeture des centres français en Afrique, notamment Addis Abeba. Le bureau la fera circuler.

Michel Balard rappelle que le mieux serait pour les visas d'avoir une feuille volante, car cela pose problème pour aller ensuite ailleurs. Jean-Claude Cheynet rappelle que c'est le seul cas où on peut avoir deux passeports. Michel Balard craint que la situation géopolitique pose problème et se demande s'il ne fallait pas reporter la discussion à l'année suivante.

Dominique Valérian dit qu'on peut se décider aujourd'hui et annuler l'an prochain si la situation se dégradait. Julien Loiseau devrait veiller à équilibrer les interventions de collègues israéliens et palestiniens. Il rappelle que les Instituts à l'étranger sont d'ailleurs souvent des lieux où d'autres voix peuvent s'exprimer.

L'assemblée vote à main levée sur cette proposition de tenir le congrès de 2017 à Jérusalem :

9 voix contre / 10 s'abstiennent / le reste pour

Patrick Henriet pense qu'un vote à bulletins secrets n'aurait pas donné le même résultat.

Les collègues de **Rennes** accueilleraient le congrès en 2018. Le thème déjà évoqué des révoltes et des rébellions au Moyen Âge pourrait d'ailleurs être repris plus facilement (une tenue plus précoce de ce congrès aurait été fort rapprochée de celle des rencontres de Blois consacrée aux rebelles cette année).

D'autres propositions se sont faites jour pour les années suivantes :

- **Francfort** avec un thème à définir,
- **Perpignan** : marchés, marches, marges.

Rapport financier

• Bilan global de l'exercice 2013 :

Dépenses		Recettes	
Congrès	13 961,43	Cotisations, annuaires, frais postaux	4 708,80
• Prague (repas, visites, salles)	9 744,53		
• bourses Prague	2 500,00		
Bureau	2 271,15	Congrès de Prague	8 116,10
Bourses IMC Leeds	1 060,00	IMC Leeds	1 057,50
Publications (Oxford)	898,33	Intérêts bancaires	581,44
MAIF	409,82	Divers	20,00
Frais bancaires	253,03		
Divers	60,00	Déficit	4429,92

• Soldes des comptes :

	1 ^{er} janvier 2013	31 décembre 2013
Compte courant Caisse d'Épargne Île-de-France	10 855,53	5890,76
Compte courant La Banque Postale Paris	932,65	930,90
Livret A Caisse d'Épargne Île-de-France	33 890,87	34427,47

• Budget prévisionnel 2014 :

Dépenses	20 600,00	Recettes	11 597,73
Congrès	13 000,00	Cotisations, annuaires, frais postaux	10 000,00
• subvention Lorraine	2000,00		
• bourses Lorraine	2600,00		
• Oxford	7000,00		
Bureau	2300,00	Intérêts	500,00
Frais bancaires	250,00		
Publications	2000,00	IMC Leeds	1097,73
Cotisations	150,00		
Révision des statuts	1500,00		
Bourses IMC Leeds	1000,00		
MAIF	400,00		

Déficit prévu : 8602,27 euros.

Le déficit de cette année correspond aux bénéfices des années précédentes.

Le déficit est dû en grande partie au fait que le congrès de Prague était autofinancé.

Les frais de fonctionnement du bureau ont baissé.

Le nombre de cotisations est en baisse (en 2012, une grande part des cotisations étaient entrées rapidement pour 2013, ce qui explique en partie cette situation).

Nous n'avons plus de subvention pour les publications.

L'an prochain, il faut prévoir les frais d'organisation du groupe de travail (Règlement intérieur).

Le Trésorier propose de ne pas changer le montant de la cotisation.

L'assemblée générale exprime son accord unanime sur ce point lors d'un vote à main levée.

La cotisation reste donc à 25 euros pour les sociétaires et les membres associés (20 euros pour les membres associés temporaires). Elle peut être réglée par virement :

Bénéficiaire : Société des Historiens Médiévistes

Banque : Caisse d'Épargne Île-de-France

Agence Paris-Pernéty

IBAN : FR76 1751 5900 0008 0019 9206 145

BIC : CEPFRPP751

Merci d'indiquer vos noms et prénoms dans le message !

La cotisation peut aussi être réglée par chèque à l'ordre de la SHMESP. Les chèques collectifs sont très appréciés (merci de noter au dos les noms des collègues concernés).

Ces chèques sont à envoyer à :

Alexis Grémois

23 rue des Thermopyles

75014 Paris

Le moyen de paiement le plus pratique pour le trésorier est le virement.

Une à deux relances de cotisations ont lieu par an : les membres qui ne reçoivent pas de rappel sont donc à jour de cotisation.

Les commissaires aux comptes sont Michèle Gaillard et Annick Peters-Custot.

Le quitus est voté à l'unanimité.

Questions diverses

Franck Collard évoque les menaces sur les programmes du primaire et du secondaire

Comme membre de l'APHG, il a été reçu au Ministère et à la DEGESCO. Le président du conseil supérieur des programmes, le géographe Michel Lussault – qui a remplacé Alain Boissinot démissionnaire –, a fait état de projets qui ont des implications très évidentes pour les concours. Les objectifs des programmes en préparation sont pensés en termes de compétences : il s'agit de faire du curriculaire et non du disciplinaire.

L'ordre chronologique serait respecté dans les nouveaux programmes sur les cycles 3 et 4 (Cycle 3 : CM1, CM2, 6^e / Cycle 4 : 5^e, 4^e, 3^e). Le Moyen Âge serait donc sans doute enseigné en CM2 (la place du Moyen Âge a déjà beaucoup rétréci en 5^e actuellement par ailleurs).

Si ce projet n'est pas certain, il s'agit d'un risque non négligeable.

Cela posera vraisemblablement des problèmes pour les concours : une nouvelle réforme est prévue. L'abandon des questions de programme se profile.

De plus, les formations des professeurs du primaire n'incluent quasiment pas d'histoire.

Franck Collard préconise que les sociétés savantes se fassent entendre auprès de ce nouveau président du conseil supérieur des programmes pour défendre l'idée qu'il y a une réelle culture scientifique et disciplinaire, et qu'elle doit être défendue.

La SHMESP est invitée à exprimer ses inquiétudes.

La présidente évoque le rendez-vous pris déjà avec les trois autres sociétés auprès du président du CAPES le 10 janvier prochain pour évoquer la réforme des concours déjà en œuvre, et qui sera l'occasion de s'inquiéter de celle à venir.

Réforme des statuts

La présidente indique que le comité a réitéré à l'unanimité son accord pour confier la modification ses statuts au vote de l'Assemblée générale lors de la réunion précédant immédiatement la tenue de l'AG.

Elle rappelle ensuite les modalités selon lesquelles le groupe de travail a élaboré les propositions de modifications des statuts qui sont proposées au vote de l'assemblée. Trois réunions se sont tenues dans les bâtiments de l'EPHE. La présidente remercie Patrick Henriot et Laurent Morelle qui ont permis cet accueil.

Un vade-mecum a été envoyé à l'ensemble des sociétaires afin de porter à leur connaissance les propositions de modification des statuts puis le déroulement de l'Assemblée générale et du vote à la fin septembre et à la mi-octobre.

Le bureau de la Société s'est réuni le 10 novembre 2014 avec Joël Chandelier et Philippe Jansen, représentant le groupe de travail, afin de discuter des modalités matérielles de la présentation des propositions et du déroulement du vote.

Les sessions de présentations des propositions de modification des statuts et de vote s'étalent sur la fin de la matinée et l'après-midi : Joël Chandelier et Véronique Gazeau président la matinée et l'après-midi est présidé par Philippe Jansen et Dominique Valérian.

La présidente appelle tout d'abord à la sérénité des débats.

Un tableau synoptique des propositions de modifications des statuts élaborées par le groupe de travail est projeté. Les porteurs des quatre projets (A, B, C, D) parlent chacun cinq minutes (le cinquième projet, qui est de conserver les anciens statuts inchangés, n'est pas détaillé). Il est fait appel à des collègues pour dépouiller les bulletins à l'issue de chaque vote.

Joël Chandelier se réjouit de la sérénité des débats au sein du groupe de travail et évoque des détails concrets.

Trois tours de vote sont prévus afin de ne pas éliminer trop de propositions dès le premier vote.

Plusieurs propositions ont fait consensus au sein du groupe de travail : elles concernent les articles 1 (date de la loi et sigle), 2 (ajouts « de recherche et de conservation »), 6 (expression utilisée pour noter que les associés ne le sont que s'ils paient la cotisation), 11 (on retire le terme « français » au sujet des établissements)

Michel Kaplan pose une question à propos de l'article 2 : ne peut-on ajouter « public » ? Comme cette question concerne les buts de la société, il semble en définitive que cela ne pose pas de problème réel.

Claude Gauvard se demande si l'article 12 est bien nécessaire car vague, mais il apparaît qu'il l'est techniquement.

Le vote à main levée valide à l'unanimité ces premières propositions du groupe de travail (Voir document joint en annexe « Modifications générales.pdf »).

La proposition E a été ajoutée aux vade-mecum distribués auparavant : il s'agit de laisser les statuts tels quels.

Au premier tour, deux propositions seront éliminées (sauf si une proposition obtient la majorité absolue de suite).

Un vote à main levée est effectué à propos de deux autres propositions unanimes du groupe de travail : les nouveaux statuts ne seraient mis en place qu'au moment de la date prévue pour le renouvellement du bureau, à l'automne 2016.

La réforme du règlement intérieur fera l'objet d'un nouveau vote l'an prochain, après les travaux d'un nouveau groupe de travail durant l'année à venir.

Les résultats de ce vote : 4 oppositions / pas d'abstention / tous les autres acceptent

François-Olivier Touati rappelle que les procurations peuvent normalement être détenues en nombre infini par chaque présent si rien dans les statuts ne précise le nombre de procurations par présent selon la loi de 1901 et il récuse la valeur légale de l'assemblée de Nancy qui a voté le principe selon lequel chaque présent à l'Assemblée d'automne ne détiendrait que deux procurations au maximum.

Joël Chandelier rappelle qu'il s'agissait d'une proposition du groupe de travail et que personne dans le groupe ne s'y était opposé, que ce soit parmi les présents aux réunions ou après l'envoi par lui-même des comptes rendus de ces réunions à tous les membres du groupe de travail.

L'ordre de présentation des propositions A, B, C et D est tiré au sort (jet de dé à quatre faces).

Michel Lauwers présente tout d'abord la proposition B. Il précise que Florian Mazel est celui qui l'a le plus travaillée, avec lui-même, mais que celui-ci est retenu par un jury de thèse. Il présente l'idée principale comme étant de favoriser la participation plus large des collègues et la transparence.

Marie-Madeleine de Cevins présente la proposition C. Cette proposition a été élaborée afin de constituer une via media entre les propositions A et B. Le comité actuel pose problème, notamment par la désignation de ses membres, qui demeure très floue. Il s'agit par ailleurs de lutter contre la présidentialisation, tout comme le parlementarisme : la proposition tend à éviter qu'un comité pléthorique demeure mais aussi que le bureau et le CA soient redondants. Le scrutin proposé serait un scrutin de liste, mais pas exclusivement, au sein du CA.

Patrick Henriët présente la proposition D. Il s'agit ici de répondre au désir d'élire le président au suffrage universel, exprimé lors de l'assemblée générale de l'année précédente. Le rôle du comité demeurerait inchangé, sauf en ce qui concerne l'élection du président de la Société. Le comité permet en effet de conserver la représentation de tous les établissements. La proposition vise à éviter le scrutin de liste, qui politiserait la Société ou la diviserait en groupes. Le bureau choisi par le président et ratifié par l'assemblée assurerait une bonne entente essentielle pour le fonctionnement du bureau.

Pascal Montaubin présente enfin la proposition A. Il souligne le rôle de stabilisation et d'unification qu'ont joué les statuts depuis la création de la Société. Il s'agirait de resserrer le comité, et de conserver un processus à deux étages, comme l'envisage la proposition C, afin d'éviter la formation de groupes opposés derrière la personne ou la liste présentées au suffrage de toute l'assemblée. Le bureau ne serait plus élu parmi les membres du comité comme le prévoient les statuts actuels. Pascal Montaubin insiste sur la nécessité de bien choisir les membres du comité au sein des établissements. Cela ne demanderait pas de réforme en réalité : le problème, bien réel, se situait dans les pratiques, non les statuts. Il faudrait présenter la liste des candidats au comité un mois à l'avance au moins, de même la liste des candidats au bureau. Il souhaite un bureau large

et constitué de membres tous désignés de la même manière, afin que leurs voix soient toutes pourvues de la même légitimité au sein du bureau.

La discussion s'ouvre.

Aude Mairey pose une question touchant à la définition de l'assemblée générale : seule la proposition A évoque les sociétaires et les associés. Les autres propositions n'évoquent que les sociétaires.

Fanny Madeline rebondit sur ce point en évoquant le nombre de postes qui est en baisse constante, ce qui aboutit à la hausse du nombre de chercheurs qui ne sont pas titulaires dans le supérieur, et font cependant partie de la Société. N'y auraient-ils pas pleinement leur place ?

Michel Lauwers précise sa pensée sur ce point : ce que disent les propositions B, C et D, c'est que seuls les sociétaires auraient le droit de vote pour les élections mais tous les membres de la société feraient partie de l'assemblée générale.

Julien Théry pose une question à propos de la différence entre scrutin plurinominal et scrutin de liste. Thierry Kouamé rappelle qu'il existe une réelle différence. Le scrutin plurinominal implique des candidatures individuelles mais sans poste défini ; le scrutin uninominal implique des candidatures individuelles pour des postes définis.

Annick Peters Custot demande pourquoi la proposition B évoque la présence de seulement 8 membres dans le bureau. C'est parce qu'un seul vice-président est envisagé et que la dissociation entre responsables publication et communication n'est pas faite.

Michel Balard revient sur la question de la composition du comité, et notamment la place des retraités. Les retraités n'auraient plus de place dans le comité mais auraient toujours une voix dans l'AG.

Patrick Henriët insiste sur l'importance de la bonne entente au sein du bureau, et craint les formules qui mèneraient à la cohabitation. Pascal Montaubin rappelle que le CNU fonctionne malgré l'hétérogénéité. Patrick Henriët lui répond en demandant comment est formé un gouvernement.

Enrique Leon revient sur la question des associés et dit à quel point il est choqué que trois des propositions fassent des associés des membres de second rang. Il souligne qu'aucun des collègues présentant les propositions n'a d'ailleurs évoqué ce point, ce qui lui semble profondément dérangeant. Joël Chandelier rappelle que ces points peuvent être revus lors du vote article par article qui doit intervenir après le choix d'une des propositions.

François-Olivier Touati rappelle que la loi de 1901 affirme que tous ceux qui paient la même cotisation doivent avoir le droit de vote.

Pascal Montaubin souligne que la modification de l'article 6 qui vient d'être votée n'oblige plus à ce vote de tous.

Aude Mairey revient sur l'importance des chercheurs non-statutaires, de plus en plus nombreux. Marielle Lamy intervient pour se demander si la composition de la Société ne devrait pas correspondre à sa dénomination, qui concerne les enseignants chercheurs du supérieur.

Julien Théry trouve cette question fondamentale mais qu'elle devrait être traitée après le choix de la proposition de modification globale des statuts. Elle n'a pas été traitée particulièrement par le groupe de travail. Ce point sera voté ensuite rappelle Joël Chandelier. Patrick Henriët exprime son accord avec ce point.

Thierry Kouamé s'étonne que le groupe de travail ait commencé surtout à attaquer le rôle du comité, qui justement permet que chaque institution ait une voix, et évite la prise en main de la société seulement par certaines universités, et en particulier les

universités parisiennes. Les discussions de l'assemblée générale de l'année précédente avaient au contraire porté sur la possibilité que l'assemblée générale élise directement le président de la Société et sur la supposée trop grande importance des universités parisiennes dans la Société.

Claude Gauvard quant à elle insiste sur l'importance des associés, qui ne lui semblent pas devoir être écartés. Claude Gauvard, contrairement à Michel Balard, ne défend pas la place des retraités dans le comité. Il y a d'autres lieux où ceux-ci peuvent s'attacher à défendre le Moyen Âge. Véronique Gazeau rappelle tout de même le rôle des émérites dans les universités.

Michel Balard voudrait connaître la proportion de retraités qui paient la cotisation de la Société.

Marie-France Auzépy, représentante actuelle des émérites au sein du comité, soutient la proposition de Claude Gauvard, Michel Kaplan également.

De ce point de vue, Pascal Montaubin rappelle que le projet A n'enlève pas son pouvoir à l'assemblée générale et que les retraités y auraient bien leur voix.

Michel Kaplan dit qu'il y a un problème au sujet de l'élection par l'assemblée générale, qui est forcément plus parisienne, même avec les procurations. Il est hostile à l'élection du président par l'assemblée générale. En ce qui concerne le comité, il pense aussi qu'il ne doit comprendre que les représentants des institutions locales. Et il est plus favorable au comité qu'au CA de ce point de vue. Tous les établissements y sont à égalité.

Patrick Henriot revient sur l'élection du président, qui n'a lieu qu'une fois tous les trois ans, et ne nécessitant donc qu'un déplacement tous les trois ans pour les collègues qui ne résident pas à Paris.

Éric Limousin s'étonne, tout comme Thierry Kouamé précédemment, que le problème du comité soit devenu central alors que les discussions tenues lors de la dernière assemblée portaient essentiellement sur la présidence. Alors que l'élection du président par l'assemblée générale pourrait favoriser les Parisiens, il note qu'avec l'élection du président par le comité, une petite université et une très grande ont le même poids. Si le choix des représentants du comité n'est pas fait de façon démocratique à la base, ce n'est pas la faute de la Société.

Véronique Beaulande repose le problème de la définition des membres associés.

François Bougard revient sur la question du vote à distance déjà évoquée par Michel Kaplan. Cette question est réservée au règlement intérieur. Mais Michel Kaplan dit qu'alors il faudrait dire que le président est élu par l'ensemble des membres plutôt que par l'assemblée générale. Mais il n'est pas personnellement favorable à cette solution.

Julien Théry rappelle cependant que le groupe de travail avait écarté la possibilité matérielle de faire un vote à distance : c'est en partie pour cela que certaines propositions ont exclu le vote par l'ensemble des sociétaires.

Michel Lauwers est favorable au vote par correspondance et pense qu'il peut être compris dans l'expression « assemblée générale ». En ce qui concerne les associés, le véritable problème pour lui est leur définition, et l'existence même des divers statuts.

Annliese Nef dit que le terme de conseil d'administration pose problème en lui-même. À propos de la proposition B, elle note que le rôle du CA n'est pas défini (alors qu'il l'est bien dans la proposition C). Michel Lauwers dit qu'il s'agirait de la même chose dans la proposition B que dans la C.

Joël Chandelier pose l'idée que le corps électoral est une question importante, qui sera revue après le vote des propositions. Michel Kaplan dit qu'il est impossible que l'on vote et qu'ensuite on change la définition de l'assemblée générale. Qu'est-ce que l'assemblée ?

Ce n'est pas la même chose que l'ensemble des sociétaires (qui impliquerait l'éventualité du vote à distance).

Certains proposent de faire un vote sur cette question avant de passer au vote des propositions.

Annick Peters-Custot pense que l'on doit voter avant tout sur la question du vote par correspondance en plus de celle de la constitution de l'assemblée.

Éric Limousin note que ceux qui ne viennent pas ou ne donnent pas de procuration votent « avec leurs pieds » et que cela pose des questions sur la Société elle-même : finalement c'est bien l'assemblée, active, qui vote.

Pierre Bauduin note que les présents ont reçu des procurations pour voter pour les motions et pas pour autre chose et que dans cette mesure les présents ne peuvent voter sur ces questions de définition de l'assemblée générale et des statuts des membres de la Société.

Pascal Montaubin dit que le suffrage universel pour la présidence est dangereux dans une société qu'on peut quitter (contrairement à ce qui concerne les élections nationales) : les luttes électorales laissant des traces. Un vote à deux étages lui semble plus serein.

Un vote à main levée est organisé à propos de la participation des associés. La question est formulée de cette façon :

« Intègre-t-on dans l'assemblée générale – qui vote toutes les questions concernant la Société – les membres associés ? » (ce qui revient à conserver le système actuel ?)

Les résultats sont les suivants : Non : 3 / Abstention : 2 / Oui : tout le reste des présents

Le 1^{er} tour de vote sur les propositions de réforme des statuts débute à 13h30.

Geneviève Bühler-Thierry et Marielle Lamy sont présidentes du bureau de vote.

Deux urnes sont tenues dans une salle proche de l'amphithéâtre 128 où se déroule l'assemblée générale.

Geneviève Bühler-Thierry proclame les résultats de ce vote :

179 votants

2 bulletins nuls (1 porte plusieurs cases cochées, 1 bulletin blanc)

majorité absolue : 89 voix

Proposition A : 87 voix : 49%

Proposition B : 47 voix : 26,5%

Proposition C : 15 voix : 8,5%

Proposition D : 21 voix : 12%

Proposition E : 7 voix : 4%

Un 2^e vote est organisé (la question de l'opportunité d'un débat préalable est posée mais l'assemblée consultée se prononce en faveur d'un vote immédiat)

Résultats du 2^e vote :

166 votants

165 votes exprimés (un bulletin blanc)

Proposition A : 101 voix

Proposition B : 51 voix

Proposition D : 13 voix

La majorité absolue est atteinte et il n'est donc pas procédé à un troisième vote.

La présidente évoque la façon de procéder en ce qui le règlement intérieur, qui reste à déterminer.

Philippe Jansen prend la parole.

Le groupe à venir réuni pour travailler sur ce règlement intérieur peut accueillir les membres du groupe de travail sur les statuts qui le souhaitent, mais aussi d'autres membres de la Société qui souhaiteraient en faire partie.

L'institution de ce groupe de travail est mise au vote (à main levée) : le résultat est « oui » à l'unanimité.

Dominique Valérian note qu'il y a des débats importants à tenir lors des assemblées de la Société en dehors des questions de statuts et de règlement intérieur. Il faudrait donc que le groupe de travail sur le règlement intérieur arrive avec une proposition qui fasse consensus afin de ne pas y consacrer toute la prochaine assemblée générale.

Un vote est organisé article par article sur les nouveaux statuts.

Les modifications introduites dans les articles 8, 9 et 10 par rapport au projet de la proposition A qui a été retenue sont les suivantes :

Article 8 : « elle se prononce sur le rapport d'activité et le rapport financier et étudie les problèmes de la société » « majorité absolue des membres présents et représentés ».

Adopté à l'unanimité.

Article 9 : on ne précise pas « au moins deux fois » : cela sera réglé dans le règlement intérieur. On laisse « les membres sortants seront rééligibles dans les conditions prévues par le règlement intérieur ».

Des suppléants sont prévus, ne se pose donc pas de problème de réélection en cas de renouvellement ou départ à la retraite.

« Le comité est élu par l'assemblée générale ».

Adopté à l'unanimité.

Article 10 : « majorité absolue » « Aucun membre du bureau ne peut effectuer plus de deux mandats consécutifs au même poste ». On retire « et en rend compte à l'Assemblée générale » (redondant avec l'article 8).

3 abstentions / Oui pour le reste de l'assemblée.

Article 10bis : renvoyé au règlement intérieur à l'unanimité.

Les modifications insérées pendant la séance mènent donc à la validation des articles comme suit :

<i>Texte des anciens statuts</i>	<i>Articles modifiés</i>
<i>Article 8</i> L'Assemblée générale comprend l'ensemble des sociétaires et des membres associés. Elle se réunit une fois par an. Elle prend connaissance des activités et étudie les problèmes de la Société. Elle fixe et modifie éventuellement la cotisation. Elle élit les membres du Comité. Elle peut, sur proposition du Comité, voter toutes modifications aux statuts.	<i>Article 8</i> L'Assemblée générale comprend l'ensemble des sociétaires et des membres associés. Elle se réunit au moins une fois par an. Elle se prononce sur le rapport d'activité et sur le rapport financier. Elle étudie les problèmes de la société. Elle peut donner des mandats au Bureau. Elle peut, sur proposition du Comité, voter toutes modifications aux statuts à la majorité absolue des membres

	présents et représentés
<p><i>Article 9</i> Le Comité est renouvelable tous les trois ans, les membres sortants sont rééligibles. Il choisit parmi ses membres un bureau. Il se réunit au moins deux fois par an.</p>	<p><i>Article 9</i> Le Comité est élu par l'assemblée générale. Il est renouvelable tous les trois ans. Les membres sortants sont rééligibles dans les conditions prévues par le règlement intérieur. Le Comité se réunit au moins deux fois par an. Il a pour tâche d'assister le Bureau de ses conseils et suggestions dans la préparation des activités de la Société. Il est le garant de la représentativité territoriale des instances de la Société et joue un rôle d'intermédiaire entre le Bureau et les institutions qu'il représente. Il peut, sur proposition du Bureau, voter toutes modifications au règlement intérieur à la majorité absolue des membres présents.</p>
<p><i>Article 10</i> Le bureau se compose : d'un président, de deux vice-présidents, d'un trésorier, d'un trésorier adjoint, d'un secrétaire général, d'un secrétaire général adjoint, d'un responsable des publications et de la communication, d'un responsable des publications et de la communication adjoint. Il a qualité pour faire toutes démarches et prendre toutes décisions propres à réaliser les buts de la SHMESP. Il gère les fonds de la Société et en rend compte à l'Assemblée générale.</p>	<p><i>Article 10</i> Le Bureau est élu par le Comité, à la majorité absolue des suffrages exprimés. Il est renouvelable tous les trois ans. Tout sociétaire est éligible. Aucun membre du bureau ne peut effectuer plus de deux mandats consécutifs au même poste. Le Bureau se compose d'un président, de deux vice-présidents, d'un trésorier, d'un secrétaire général et des autres membres prévus par le règlement intérieur. Il a qualité pour faire toutes démarches et prendre toutes décisions propres à réaliser les buts de la SHMESP. Il gère les fonds de la Société. Il peut créer des commissions consultatives.</p>

En fin de journée, quelques informations sont données par certains membres de l'assemblée.

Michel Balard lance un appel pour obtenir des textes sur le Moyen Âge pour la Revue de Paris et de l'Île-de-France.

La réunion de juin à propos de la bibliographie de concours a été l'occasion pour les orientalistes de proposer des dossiers aux collègues préparateurs. La présidente remercie les collègues pour cette initiative excellente, qui pourrait perdurer pour d'autres sujets. L'assemblée manifeste son accord par des applaudissements.

Patrick Corbet rappelle que la date d'inscription au congrès du CTHS de Reims est repoussée au 1er décembre.

L'assemblée générale s'achève par un pot à 17 heures.